

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LLOYD VIE

Siège Social: Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La SOCIETE LLOYD VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Novembre 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Fehmi LAOURINE (**AMC Ernst & Young**).

ANNEXE 1: ACTIF

(En TND)

DESIGNATION	EX 2020			EX 2019
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	32 314	2 343	29 971	-
AC11 Investissements R&D				
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	32 314	2 343	29 971	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	659 059	249 469	409 590	280 418
AC21 Installations techniques & machines	633 795	232 734	401 061	269 363
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	25 264	16 735	8 529	11 056
AC3 Placements	4 589 795	-	4 589 795	587 900
AC31 Terrains & Constructions	-	-	-	-
AC311 Terrains & Constructions Exp.	-	-	-	-
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	-	-	-	-
AC33 Autres placements	4 589 795	-	4 589 795	587 900
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	-	-	-	-
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	2 000 000	-	2 000 000	500 000
AC334 Autres prêts	76 745	-	76 745	74 850
AC335 Dépôts auprès des étab bancaires et financiers	2 500 000	-	2 500 000	-
AC336 Autres	13 050	-	13 050	13 050
AC5 Part des reass dans les prov techniques	2 203 683	-	2 203 683	-
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	2 169 960	-	2 169 960	-
AC520 Prov. Assurance Vie	33 723	-	33 723	-
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	-	-	-	-
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	-	-	-	-
AC6 Créances	2 348 246	22 864	2 325 382	1 025 483
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	917 530	22 864	894 666	-
AC611 Primes Acquises et Non Emises	-15 123	-	-15 123	-
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	932 653	22 864	909 789	-
AC613 Créances indemnisées subrogées	-	-	-	-
AC62 Créances Opérations Réassurance	1 087 546	-	1 087 546	-
AC63 Autres créances	343 170	-	343 170	1 025 483
AC631 Personnel	31 578	-	31 578	11 621
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	215 721	-	215 721	168 432
AC633 Débiteurs divers	95 871	-	95 871	845 431
AC7 Autres éléments d'actif	630 822	-	630 822	11 071
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	541 997	-	541 997	547
AC72 Charges reportées	-	-	-	-
AC721 Frais d'Acquisition reportés	-	-	-	-
AC722 Autres charges à répartir	-	-	-	-
AC73 Comptes de régularisation Actif	88 824	-	88 824	10 524
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	79 611	-	79 611	10 524
AC733 Autres comptes de régularisation	9 213	-	9 213	-
Total	10 463 918	274 676	10 189 242	1 904 872

ANNEXE 2: CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(En TND)

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2020	2019
<u>CP Capitaux Propres</u>		
CP1 Capital social	3 000 000	3 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	-	-
CP2 Réserve de Réinvestissement	-	-
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	-	-
CP5 Résultats reportés	-1 471 364	-1 283 070
CP5 Résultats reportés	-1 471 364	-1 283 070
CP5 Effets des modifications comptables		
Total CP Av Résultat Exercice	1 528 636	1 716 930
<u>CP6 Résultat Exercice</u>	<u>-182 935</u>	<u>-188 294</u>
Total CP Av Affectation	1 345 701	1 528 636
<u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u>	-	<u>48 004</u>
PA23 Autres Provisions	-	48 004
<u>PA3 Provisions techniques brutes</u>	<u>5 373 384</u>	-
PA310 Prov. Primes Non Acquises	-	-
PA320 Prov. Assurances Vie	5 334 041	-
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	39 344	-
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	-	-
PA340 Prov. Part. Bfces & Rist (Vie)	-	-
PA341 Prov. Part. Bfces & Rist (Non Vie)	-	-
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	-	-
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	-	-
<u>PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires</u>	<u>2 188 695</u>	-
<u>PA6 Autres dettes</u>	<u>1 021 419</u>	<u>321 367</u>
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	73 750	-
PA62 Dettes Opérations Réassurance	3 731	-
PA622 Autres dettes	3 731	-
PA63 Autres dettes	943 938	321 367
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	-	-
PA632 Personnel	116 863	80 143
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	188 482	137 022
PA634 Crédoeurs divers	638 593	104 201
<u>PA7 Autres passifs</u>	<u>260 044</u>	<u>6 865</u>
PA71 Comptes Régularisations Passif	260 044	-
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	-	-
PA712 Autres comptes de régularisation passif	260 044	-
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	-	6 865
Total	10 189 242	1 904 872

ANNEXE 4: ETAT DE RESULTAT VIE

(En TND)

DESIGNATION	Opérations Brutes	Cessions et Rétro	Opérations Nettes	Opérations Nettes
	2020	2020	2020	2019
<u>PRV1 Primes</u>	<u>5 018 795</u>	<u>2 203 930</u>	<u>2 814 864</u>	-
PRV11 Primes Emises & Acceptées	5 018 795	2 203 930	2 814 864	-
<u>PRV2 Produits de Placements</u>	<u>78 493</u>	-	<u>78 493</u>	-
PRV21 Revenus des Placements	78 493	-	78 493	-
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	-	-	-	-
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	-	-	-	-
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>	-	-	-	-
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>-159 105</u>	<u>-33 723</u>	<u>-125 382</u>	-
CHV11 Montants payés	-119 762	-	-119 762	-
CHV12 Var. Prov. Sinistres	-39 344	-33 723	-5 621	-
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>	<u>-5 334 041</u>	<u>-2 169 960</u>	<u>-3 164 081</u>	-
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-5 334 041	-2 169 960	-3 164 081	-
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-882 535</u>	<u>-1 099 050</u>	<u>216 515</u>	-
CHV41 Frais d'acquisition	-789 901	-	-789 901	-
CHV42 Var des frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
CHV43 Frais d'administration	-92 634	-	-92 634	-
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	-	-1 099 050	1 099 050	-
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>	<u>-5 497</u>	-	<u>-5 497</u>	-
-	-	-	-	-
<u>CHV9 Charges de placements</u>	<u>-3 927</u>	-	<u>-3 927</u>	-
CHV9 Charges de placements	-3 927	-	-3 927	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-	-	-	-
CHV92 Correction Valeur / Placements	-	-	-	-
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-	-	-	-
Résultat Technique Vie	-1 287 818	-1 098 803	-189 015	-

ANNEXE 5: ETAT DE RESULTAT

(En TND)

DESIGNATION	Montant 2020	Montant 2019
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Réassurance Non Vie</u>	-	-
- <u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>	<u>-189 015</u>	-
- <u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>22 330</u>	<u>43 590</u>
PRNT11 Revenus des placements	22 330	43 590
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
- <u>PRNT3 Pdto Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	-	-
- <u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>1 117</u>	-
CHNT11 Charges des Placements	1 117	-
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
- <u>CHNT2 Pdto Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>	-	-
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>5 824</u>	<u>56 019</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	-	<u>287 103</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>-161 979</u>	<u>-187 494</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>20 957</u>	<u>800</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>-182 935</u>	<u>-188 294</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>	-	-
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>	-	-
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	<u>-182 935</u>	<u>-188 294</u>

ANNEXE 6: ETAT DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

(En TND)

	2020	2019
Engagements Reçus	-	-
Cautions Agents Généraux	-	-
Engagements Donnés	-	-
Cautions données aux assurés	-	-

ANNEXE 7: ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En TND)

DESIGNATION	Montant 2020	Montant 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements des primes reçues des assurés	4 154 759	-
102 Sommes versées pour paiement des sinistres	-6 500	-
103 Encaissements des primes reçues (acceptations)	-	-
104 Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-	-
105 Commissions versées sur les acceptations	-	-
106 Décaissements de primes pour les cessions	-	-
107 Encaissements des sinistres pour les cessions	-	-
108 Commissions reçues sur les cessions	-159 383	-
109 Commissions versées aux intermédiaires	-1 143 290	-930 304
110 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	-
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	-	-
112 Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
113 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-9 500 000	-1 500 000
114 Encaissements liés à la cession de placements financiers	5 500 000	1 000 000
115 Taxes sur les assurances versées au trésor	-288 320	-180 165
116 Produits financiers reçus	286 440	32 445
117 Impôt sur les bénéfices payés	-	-
118 Autres mouvements	1 956 412	1 348 261
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	800 118	-229 762
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-251 803	-139 831
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	17 500
203 Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'inv	-251 803	-122 331
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
302 Dividendes et autres distributions	-	-
303 Encaissements provenant d'emprunts	-	-
304 Remboursements d'emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	548 315	-352 093
Trésorerie de début d'exercice	-6 318	345 775
Trésorerie de fin d'exercice	541 997	-6 318

I. Présentation de la Société et Faits marquants

1. Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd vie » est une société anonyme au capital de 3 000 000 DT, divisé en 600 000 actions nominatives de 5 DT le nominal de valeur nominative chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Le Lloyd vie est une compagnie mono – branche. Elle est créée depuis mars 2013, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques de la branche vie auxquels sont soumises les personnes.

La Société a pour objet d'exercer les opérations d'assurances dans la branche vie et toutes opérations de garanties et d'indemnités et en particulier :

- 1- Assurance sur la vie : toute opération comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.
- 2- Capitalisation : toute opération d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant en échange de versements uniques ou périodiques, des engagements déterminés quant à leur durée et à leur montant.
Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de services et de représentation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.
- 3- La réassurance : toute opération d'acceptation en réassurance relative à la branche vie.

2. Faits marquants et Perspectives d'évolution :

Les faits saillants ayant marqué l'activité de l'exercice 2020 concernent notamment :

- Obtention de l'agrément définitif pour le LLOYD VIE en Février 2020.
LLOYD VIE a démarré la commercialisation des produits vie à partir du 1^{er} juillet 2020. A partir de cette date, LLOYD ASSURANCES, s'abstiendra de commercialiser les produits vie.
Le portefeuille actuel assuré par le LLOYD ASSURANCES devrait être transféré au LLOYD VIE au 31/12/2021 comme convenu avec le régulateur.
- LLOYD VIE a mis en place tous les outils pour le lancement de son activité dès obtention de l'agrément définitif du CGA. Ceci inclut notamment :
 - Fidéliser les collaborateurs en poste ;
 - Développer les compétences des Producteurs Vie en s'appuyant sur les chefs d'équipe ;
 - Lancer la mise en commercialisation de l'offre LLOYD Patrimoine ;
 - Rechercher de nouveaux locaux pour accueillir la structure ;

II.Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd vie arrêtés au 31 décembre 2020 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations.

1. Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

2. Les Placements

2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans.

2.2. Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

2.3. Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

3. Les Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ; la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

4. Les Primes à annuler

En absence d'un historique permettant d'estimer de manière statistique les primes à annuler relatifs aux primes acquises de l'exercice, elles sont déterminées sur la base d'un inventaire des annulations intervenues postérieurement à la date de clôture.

5. Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

6. Provisions techniques

6.1. Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

6.2. Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

6.3. Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

6.4. Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

6.5. Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

7. Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment : l'effectif.

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2020

1. Actifs

1.1. AC1 : Les actifs incorporels

Au 31 décembre 2020, les actifs incorporels totalisent le montant brut de 32 314 DT et la valeur nette d'amortissements étant de 29 971 DT.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Concessions, brevets, licences, marques	32 314	-	32 314	100%
Actifs incorporels bruts	32 314	-	32 314	100%
Amortissements	2 343	-	-	-
Actifs incorporels nets	29 971	-	29 971	100%

1.2. AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Au 31/12/2020, les actifs corporels bruts ont augmenté de 219 489 DT en passant de 439 570 DT au 31/12/2019 à 659 059 au 31/12/2020.

Ainsi, le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève à fin 2020 à 409 590 DT contre 280 418 DT l'exercice précédent.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Installations techniques et machines	633 795	414 306	219 489	53%
Autres installations, outillages et mobiliers	25 264	25 264	-	-
Actifs corporels d'exploitation bruts	659 059	439 570	219 489	50%
Amortissements	249 469	159 152	90 317	57%
Actifs corporels nets	409 590	280 418	129 172	46%

1.3. AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31/12/2020 à 4 589 795 DT contre 587 900 DT au 31/12/2019 soit une variation positive de 4 001 895 DT.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Obligations et titres à revenus fixes	4 500 000	500 000	4 000 000	800%
Dépôts et cautionnements	13 050	13 050	-	-
Prêts aux personnels	76 745	74 850	1 895	3%
Total placements bruts	4 589 795	587 900	4 001 895	681%
Amortissements et provisions	-	-	-	-
Placements nets	4 589 795	587 900	4 001 895	681%

1.4. Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisition	Cession	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	-	32 314	-	32 314	-	-	2 343	-	-	-	2 343	-	29 971
1.1 Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	-	32 314	-	32 314	-	-	2 343	-	-	-	2 343	-	29 971
1.3 Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Actifs corporels d'exploitation	439 570	219 489	-	659 059	159 152	-	90 317	-	-	-	249 469	-	409 590
2.1 Installations techniques et machines	414 306	219 489	-	633 795	144 944	-	87 790	-	-	-	232 734	-	401 061
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	25 264	-	-	25 264	14 208	-	2 526	-	-	-	16 735	-	8 529
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Placements	587 900	9 513 438	5 511 544	4 589 795	-	-	-	-	-	-	-	-	4 589 795
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	587 900	9 513 438	5 511 544	4 589 795	-	-	-	-	-	-	-	-	4 589 795
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	500 000	9 500 000	5 500 000	4 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	4 500 000
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	74 850	13 438	11 544	76 745	-	-	-	-	-	-	-	-	76 745
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	13 050	-	-	13 050	-	-	-	-	-	-	-	-	13 050
3.5 Créances pour espèces déposées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL:	1 027 470	9 765 241	5 511 544	5 281 168	159 152	-	92 660	-	-	-	251 812	-	5 029 356

1.5. Notes sur l'Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute:	Valeur nette:	Juste valeur:	Plus ou moins valeur latente:
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-	-
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPCVM	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	76 745	76 745	76 745	-
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-
Autres dépôts	13 050	13 050	13 050	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total	4 589 795	4 589 795	4 589 795	-

1.6. AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2020, s'élève à 2 203 683 DT, se détaillant comme suit :

Part des réassureurs dans les provisions Techniques	2020	2019	Variation	%
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	2 169 960	-	2 169 960	100%
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer	33 723	-	33 723	100%
Total des créances	2 203 683	-	2 203 683	100%

1.7. AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 2 325 382 DT contre 1 025 483 DT l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 299 900 DT.

Libellé	2020	2019	Variation	%	
Créances nées d'Operations d'assurance directe	917 530	-	917 530	100%	(i)
Créances nées d'Operations de réassurance	1 087 546	-	1 087 546	100%	
Autres créances	343 170	1 025 483	-682 313	-67%	(ii)
Total des créances brutes	2 348 246	1 025 483	1 322 763	129%	
Provision pour dépréciation	22 864	-	22 864	100%	
Total Créances nettes	2 325 382	1 025 483	1 299 900	127%	

(i) Créances nées d'opérations d'assurance directe

Les créances nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2020 un montant de 894 666 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Primes acquises et non émises vie	14 288	-	14 288	100%
Primes à annuler vie	-29 411	-	-29 411	-100%
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	932 653	-	932 653	100%
Total Brut	917 530	-	917 530	100%
Provision pour dépréciation	-22 864	-	-22 864	-100%
Total Créances nées d'opérations d'assurance directe	894 666	-	894 666	100%

(ii) Autres créances

Les autres créances ont diminué de 682 313 DT en passant de 1 025 483 au 31/12/2019 à 343 170 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Personnel	31 578	11 621	19 957	172%
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	215 721	168 432	47 290	28%
Débiteurs divers	95 871	845 431	-749 560	-89%
Total des créances brutes	343 170	1 025 483	-682 313	-67%
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Total des autres créances	343 170	1 025 483	-682 313	-67%

1.8. AC7 : Les autres éléments d'actif :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 630 822 DT contre 11 071 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 619 751 DT. Le détail se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	541 997	547	541 450	98953%
Charges reportées	-	-	-	-
Comptes de régularisation actifs	88 824	10 524	78 301	744%
Total des autres éléments d'actifs bruts	630 822	11 071	619 751	5598%
Provisions / autres éléments d'actifs	-	-	-	-
Total des autres éléments d'actifs nets	630 822	11 071	619 751	5598%

2. Capitaux propres et passifs

2.1. CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2020 comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Capital social	3 000 000	3 000 000	-	-
Résultats reportés	-1 471 364	-1 283 070	-188 294	15%
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 528 636	1 716 930	-188 294	-11%
Résultat net de l'exercice	-182 935	-188 294	5 359	-3%
Capitaux propres après résultat de l'exercice	1 345 701	1 528 636	-182 935	-12%

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 345 701DT.

2.2. PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent au 31/12/2020 un montant de 5 373 384 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	2020
Provisions mathématique vie	5 334 041
Provisions pour sinistres vie	39 344
Total des provisions techniques brutes	5 373 384

2.3. PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Cette rubrique totalise au 31/12/2020 un montant de 2 188 695 DT.

2.4. PA6 : Autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31/12/2020 à 1 017 689 DT contre 321 367 DT au 31/12/2019 soit une diminution de 696 322 DT.

Libellé	2020	2019	Variation	%	
Dettes Opérations Assurance Directe	73 750	-	73 750	100%	(i)
Autres dettes	943 938	321 367	622 571	194%	(ii)
Total	1 017 689	21 367	696 322	217%	

(i) Dettes Opérations Assurance Directe

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

Libellé	2020
Compte courant intermédiaires	48 323
Commissions à payer gents généraux	15 427
Débiteurs créditeurs divers	10 000
Total des dettes opérations assurance directe	73 750

(ii) **Autres dettes**

Libellé	2020	2019	Variation	%
Personnel	116 863	80 143	36 720	46%
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	188 482	137 022	51 460	38%
Créditeurs divers	638 593	104 201	534 392	513%
Total	943 938	321 367	622 571	194%

2.5. PA7 : Autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Comptes Régularisations Passif	260 044	-	260 044	100%
Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	-	6 865	-6 865	-100%
Total des autres passifs	260 044	6 865	253 179	3688%

3. Notes sur l'Etat de résultat

3.1. PRV1-Primes

Le chiffre d'affaires (net d'annulations et de ristournes de l'exercice) s'est élevé à 5 033 917 DT au 31-12-2020. Les primes acquises vie se sont élevées à 5 018 795 DT.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Primes émises	5 473 176	-	5 473 176	100%
Primes annulées	-439 259	-	-439 259	100%
Primes émises nettes	5 033 917	-	5 033 917	100%
Variation Primes acquises non émises	14 288	-	14 288	100%
Variation Primes à annuler	-29 411	-	-29 411	100%
Primes acquises vie	5 018 795	-	5 018 795	100%

3.2. CHV1-Charges de sinistre

La charge de sinistre s'élève à 159 105 TND et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Sinistres et capitaux échus	-	-	-	-
Rachats	6 500	-	6 500	100%
Frais de gestion de sinistre	113 262	-	113 262	100%
Prestations payées	119 762	-	119 762	100%
Provisions SAP à la clôture	39 344	-	39 344	100%
Provisions SAP à l'ouverture	-	-	-	-
Variation Provision SAP	39 344	-	39 344	100%
Charge des sinistres	159 105	-	159 105	100%

3.3. Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles	-	-	-
1.2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	-	-	-
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	19 236	19 236	-
2.2 Emprunts obligataires	25 288	25 288	-
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	-	-	-
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	-	-	-
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	-	-	-
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	47 950	47 950	-
2.8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2.9. Autres	-	-	-
3. Autres placements			
4. Autres revenus et charges financiers	8 348	8 348	5 044
Total Revenus & Charges de placements	100 822	100 822	5 044
Intérêts	-	-	-
Frais externes	-	-	-
Autres frais	5 044	5 044	
Total charges des placements	5 044	5 044	

3.4. Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Temporaire décès
Primes	5 018 795
Charges de prestations	-119 762
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-5 373 384
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-
Solde de souscription	-474 352
Frais d'acquisition	-789 901
Autres charges de gestion nettes	-98 131
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-888 032
Produits nets de placements	74 565
Participation aux résultats et intérêts techniques	-
Solde financier	74 565
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 203 930
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	-
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	2 203 683
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	-
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	1 099 050
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 098 803
Résultat technique	-189 015
Informations complémentaires	
Montant des rachats	6 500
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	39 344
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-
Provisions mathématique	
Provision mathématique à la clôture	5 334 041
Provision mathématique à l'ouverture	
<u>A déduire</u>	
Provisions devenues exigibles	

3.5. Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	Raccordement
Primes	5 018 795	PRV1 1 ^o colonne
Charges de prestations	-119 762	CHV1 1 ^o colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-5 373 384	CHV2 1 ^o colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	CHV10-PRV3 1 ^o colonne
Solde de souscription	-474 352	
Frais d'acquisition	-789 901	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	-98 131	CHV43-CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-888 032	
Produits nets de placements	74 565	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	CHV3 1 ^o colonne
Solde financier	74 565	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 203 930	PRV1 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	-	CHV1 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	2 203 683	CHV2 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	-	CHV3 2 ^o colonne
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	1 099 050	CHV44 2 ^o colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 098 803	PRV1 1 ^o colonne
Résultat technique	-189 015	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	6 500	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	39 344	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	5 334 041	
Provision mathématique à l'ouverture		
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice 2020 s'élève à 541 997 DT contre - 6 318 DT au 31/12/2019.

(A) Flux de trésorerie provenant de des activités de l'exploitation

Ces flux totalisent 800 118 DT contre -229 762 DT l'exercice précédent. Ils proviennent des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés s'élèvent à 4 154 759 DT ;
- Les sommes versées pour paiement des sinistres s'élèvent à 6 500 DT ;
- Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 159 383 DT ;
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 1 143 290 DT contre 930 304 DT en 2019 ;
- Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers s'élèvent à 9 500 000 DT contre 1 500 000 DT en 2019 ;
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers totalisent 5 500 000 DT contre 1 000 000 DT en 2019 ;
- Les taxes sur les assurances versées au trésor s'élèvent à 288 320 DT contre 180 165 DT en 2019 ;
- Les produits financiers reçus totalisent 286 440 DT contre 32 445 DT en 2019 ;

(B) Flux de trésorerie provenant de des activités d'investissement

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 251 803 DT contre 139 831 DT l'exercice précédent.

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont nuls contre 17 500 DT l'exercice précédent.

5. Notes complémentaires

5.1. Note sur les parties liées

Les transactions réalisées avec la société LLOYD TUNISIEN au cours de l'exercice 2020 et inscrites en compte courant- associé, se présentent comme suit :

+	Allocation à la société LLOYD TUNISIEN d'une quote-part de la charge du personnel encourue par LLOYD VIE et afférente à des travaux effectués pour le compte de la société mère.	653 052
+	Quote-part de la société LLOYD TUNISIEN dans la charge d'amortissement des voitures de fonction de la société LLOYD VIE suite à leur utilisation par la société mère :	82 064
+	Quote-part de la société LLOYD TUNISIEN dans les honoraires d'assistance	115 387
+	Quote-part de la société LLOYD TUNISIEN dans les frais d'assurance des voitures de fonctions de la société LLOYD VIE suite à leur utilisation par la société mère :	21 084
-	Charge de travail consacrée par la société LLOYD TUNISIEN à la société LLOYD VIE et évaluée au temps plein équivalent :	(138 904)
-	Quote-part la société LLOYD VIE afférente aux opérations courantes (frais généraux) Dont le remboursement du solde en compte courant et l'achat de deux voitures de service	(1 468 207)
-	Primes d'assurances dues à la société LLOYD TUNISIEN au titre de l'assurance groupe, auto, assurance voyage, et multirisques professionnels :	(22 117)

5.2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 Juillet 2021 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

LLOYD VIE
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mars 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Lloyd Vie, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 345 701 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 182 935 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- Irrégularités autres que celles ayant une incidence sur l'opinion d'audit :

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que les fonds propres de la société ont atteint un niveau inférieur à la moitié de son capital social en raison des pertes cumulées.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue le 08 juillet 2021 et a décidé la poursuite de l'activité de la société et la régularisation de la situation des capitaux propres par une augmentation du capital social en numéraire afin de le porter à 6 000 000 Dinars Tunisiens.

A la date de notre rapport, l'augmentation du capital a été entièrement souscrite et libérée.

AMC Ernst & Young

Fehmi

Tunis, le 21 Octobre 2021

LAOURIN

LLOYD VIE
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires du LLOYD VIE,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. La société « LLOYD VIE » a conclu avec la société « LLOYD Tunisien » une convention de prestation de services portant sur divers travaux d'assistance à assurer par chacune des deux sociétés moyennant des refacturations réciproques au coût réel.

Les services assurés par « LLOYD VIE » portent sur la gestion de l'activité de la Branche vie pour le compte de la société « LLOYD Tunisien ». La société « LLOYD tunisien » assure les services d'assistance juridique, d'assistance comptable, d'assistance Ressources humaines et d'assistance informatique pour le compte de la société « LLOYD VIE ».

A ce titre, le montant facturé par la société « LLOYD VIE » au titre de l'exercice 2020, s'élève à 882 KDT. Le montant facturé par la société « LLOYD TUNISIEN » à la société « LLOYD VIE » au titre de l'exercice 2020, s'élève à 144 KDT.

2. La société « LLOYD VIE » a souscrit deux billets de trésorerie auprès de la société « Zeineb de Promotion Immobilière » dans les conditions suivantes :

Date de souscription	Montant en DT	Taux	Nombre de jours
25/12/2020	1 000 000	TMM+3%	360
31/12/2020	700 000	TMM+3%	360

Le montant total des produits comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 KDT.

II. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Le Conseil d'administration ne nous a pas tenu informé de l'existence de conventions conclues au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2020.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La société « Lloyd Vie » n'a pas d'obligations envers ses dirigeants et ses administrateurs au titre de l'exercice 2020.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

AMC Ernst & Young

Tunis, le 21 Octobre 2021

Fehmi LAOURINE